

---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 4 mai 2017 à 18 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

LE MONTCEL Jean-Christophe EICHENLAUB

**Autres présents non votants :**

Henri GARNIER	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Alexis TEMPOREL	Finances Consult
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur général adjoint - pôle Développement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Françoise GRAVIER	Directrice du pôle ressources
Olivier VERDENAL	Responsable du service Finances
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

# **GRAND LAC**

**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET**

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 avril 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 113 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 10 projets de délibérations. Le quorum est atteint ( 22 présents et 24 votants).

**MARCHES PUBLICS****Marché de prestation n°2015-43 :****Tri et conditionnement des cartons issus des déchetteries  
Avenant n°1**

Par marché de services à bons de commande, la CALB a confié à l'entreprise VALESPACE, domiciliée à Chambéry, le tri et le conditionnement des cartons issus de ses déchetteries pour un montant unitaire de 26 € HT/tonne traitée (28,6 € TTC/tonne).

Ce marché a été passé avec un minimum et maximum annuel de tonnages traités selon le tableau ci-dessous

PERIODE	BESOIN MINIMUM	BESOIN MAXIMUM
Du 01/11/2015 au 31/12/2016	350 T	1 400 T
Du 01/01/2017 au 31/12/2017	300 T	1 200 T
Du 01/01/2018 au 31/12/2018	300 T	1 200 T

Le marché de prestation porté précédemment par la Communauté de communes de Chautagne pour la gestion des cartons issus de la déchetterie de Chindrieux a pris fin. Il est donc proposé d'intégrer le tri et le conditionnement des cartons de la déchetterie de Chindrieux dans le marché n°2015-43, en sachant que la quantité annuelle de carton traitée par Grand Lac est d'environ 600 tonnes, que la déchetterie de Chindrieux représente un tonnage annuel d'environ 80 tonnes (83 tonnes en 2016), et que les tonnages de la déchetterie de Chindrieux peuvent donc être intégrés en maintenant les minimum et maximum prévus au marché.

Le présent avenant permet donc une légère économie de l'ordre 960 € HT/an pour la collectivité.

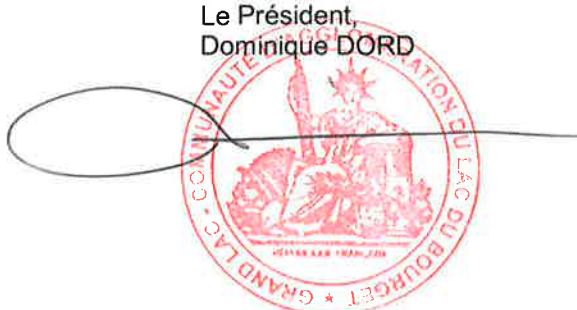
Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant 1 au lot 1 du marché n°2015-43 de tri et conditionnement des cartons issus des déchetteries,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 4 mai 2017

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 22
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





**GRAND  
LAC**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

**Marché n°2015 - 43**

**Prestation de tri et conditionnement des cartons issus  
des déchetteries**

**AVENANT N°1**

**ENTRE :**

**Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)** domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

**D'UNE PART,**

**ET**

**L'entreprise VALESPACE**, domiciliée 928 avenue de la Houille Blanche ZI de Bissy 73000 Chambéry, représentée par son Directeur commercial Monsieur Romuald GIROD, et désigné ci-après par l'expression « Valespace »,

**D'AUTRE PART,**

## **ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ**

Par marché de services à bons de commande, Grand Lac a confié à l'entreprise VALESPACE, domiciliée à Chambéry, le tri et le conditionnement des cartons issus de ses déchetteries pour un montant unitaire de 26 € HT/tonne traitée (28,6 € TTC/tonne).

Ce marché a été passé avec un minimum et maximum annuel de tonnages traités selon le tableau ci-dessous

<b>Période</b>	<b>Besoin minimum</b>	<b>Besoin maximum</b>
Du 01/11/2015 au 31/12/2016	350 T	1 400 T
Du 01/01/2017 au 31/12/2017	300 T	1 200 T
Du 01/01/2018 au 31/12/2018	300 T	1 200 T

## **ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT**

Du fait de l'application de la loi Notre et de la fusion de Grand Lac avec la communauté de Communes de Chautagne,(CCCh) et du fait de la fin du marché de prestation portée précédemment par la CCCh pour la gestion des cartons issus de la déchetterie de Chindrieux, il convient d'intégrer le tri et le conditionnement des cartons de la déchetterie de Chindrieux dans ce marché n°15-43.

Sachant que la quantité annuelle de carton traitée par Grand Lac est d'environ 600 tonnes, que la déchetterie de Chindrieux représente un tonnage annuel d'environ 80 tonnes (83 tonnes en 2016), les tonnages de la déchetterie de Chindrieux peuvent donc être intégrés dans ce marché n°15-43 en maintenant les minimum et maximum prévus au marché.

## **ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER**

Le tarif du marché précédent de la CCCh pour les mêmes prestations était de 38 € HT / tonne.

L'intégration de ces cartons dans le marché n°15-43 permet ainsi une économie pour la collectivité de 12 € HT / tonne soit au vu des 80 tonnes annuelles estimées, une économie de l'ordre de 960 € HT annuelle soit 1056 € TTC.

## **ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL**

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Pour la société Valespace,**

**Pour Grand Lac**

M.Romuald GIROD  
Directeur commercial de la société VALESPACE

Jean Guy MASSONNAT  
Représentant du Pouvoir Adjudicateur





## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché de prestation n.2015-43 - Tri et conditionnement des cartons issus des déchetteries - Avenant n.1

---

**Date de transmission de l'acte :** 16/05/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/05/2017

---

**Numéro de l'acte :** d1827 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20170504-d1827-DE

---

**Date de décision :** 04/05/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

